



INFO PRESSE

10 janvier 2019



La province Sud lance un appel à projets aux alternatives au plastique à usage unique

Le 27 décembre 2018, le Congrès a adopté la *Loi contre l'utilisation de produits plastiques à usage unique* portée par Nina Julié, élue provinciale membre de la commission de l'Environnement. Une avancée majeure dans la protection de notre environnement et le changement des comportements pour la Nouvelle-Calédonie, saluée tant au niveau local, national qu'international.

En 2016, la province Sud avait d'ores et déjà initié une campagne de sensibilisation et de responsabilisation face au fléau que représentent les plastiques à usage unique, notamment les sacs plastiques.



**NON
AUX SACS
PLASTIQUES**

Vous voulez une poche ? En voilà une.

#SolutionsAuxSacsPlastiques

LA PROVINCE SUD VOUS ENCOURAGE
À CHANGER VOS HABITUDES.





Appel à projets aux alternatives au plastique à usage unique

Pour la province Sud, il s'agit, dans le périmètre de sa politique en matière de prévention et de gestion des déchets, de poursuivre cette dynamique et de proposer des actions concrètes. Ainsi, la collectivité, en partenariat avec l'ADEME, lance un appel à projets pour accompagner financièrement le changement des comportements et favoriser l'émergence de solutions alternatives au plastique à usage unique.

Les porteurs de projets exemplaires, reproductibles et pérennes en matière de consommation et de production de produits alternatifs (entreprise, organisme représentant des commerçants, association, fédération ou regroupement d'entreprises...) sont ainsi appelés à candidater dès ce début d'année.

Quoi ?

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets opérationnels et reproductibles portant sur la mise en place d'alternatives aux produits plastiques à usage unique, mais aussi des projets qui conduisent à un arrêt du recours au plastique à usage unique. **Il s'agit également de créer un réseau d'acteurs afin de faciliter le partage de bonnes pratiques.**

Comment ?

Le budget dédié par la province Sud et l'ADEME à cet appel à projet est d'un maximum de **30 millions de francs**.

Quand ?

Deux sessions d'analyse des candidatures seront réalisées au cours de l'année 2019.

Les dates limites de dépôt des dossiers sont fixées au 22 février et au 30 juin 2019.

Quelles priorités ?

Les projets soutenus devront permettre de réduire les déchets plastiques, mais aussi de changer les comportements ou de proposer une évolution des modes de production.

L'appel à projets est ainsi articulé autour de 3 axes :

- La réduction de l'usage des plastiques à usage unique (sacs, barquettes, gobelets, pailles, verres, touillettes ...)
- La réduction des plastiques à usage unique dans le cadre de service de gamelles / traiteur / restauration collective
- La réduction des plastiques à usage unique dans la production.



Dans quels objectifs ?

Les opérations soutenues devront ainsi permettre :

- L'arrêt du recours au plastique à usage unique ;
- La réduction de la quantité de déchets générés ;
- De donner des clés pour agir au quotidien.

- **Toutes les informations pour candidater sont sur le site de la province Sud :** <https://www.province-sud.nc/demarches/alternatives-plastique>
- **Tout savoir sur la gestion des déchets en province Sud :** <https://www.province-sud.nc/element-thematique/gestion-dechets>

La nécessité d'agir ensemble

Un constat accablant

En Nouvelle-Calédonie, selon une étude de 2014 menée par la province Sud, **2 600 tonnes de déchets plastiques sont jetés annuellement par les ménages, et environ 6 100 tonnes par les entreprises.** Ce gisement de déchets plastiques est extrêmement diffus, difficilement captable, et constitue une source de pollution considérable. Il est donc nécessaire que des solutions alternatives au plastique à usage unique émergent, et puissent être opérationnelles rapidement.

Qu'est-ce qu'un sac plastique non réutilisable ?

- Fabriqué en 1 seconde
- Sert en moyenne 20 minutes
- Met plus de 400 ans à se dégrader

Impacts environnementaux et sanitaires des produits plastique à usage unique (PPUU) :

- Contribue à l'épuisement des ressources en pétrole (énergie fossile)
- Pollution visuelle et dégradation des paysages importantes
- Destruction de la biodiversité en causant la mort d'animaux marins par ingestion et étouffement
- Création de plaques de déchets dans l'océan appelé « 7ème continent



Inciter les professionnels et changer les comportements

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), en 2018, des ateliers de concertation pour trouver des alternatives aux plastiques à usage unique ont été organisés par la province Sud avec des entrepreneurs, mais également des associations et d'autres institutions. Par ailleurs, la province Sud a mis en place dès 2016 une campagne contre les sacs plastiques.

Un Schéma provincial de gestion des déchets depuis 2008, et renouvelé tous les 5 ans

Extension de la Responsabilité élargie du producteur (REP), couverture territoriale de la gestion des déchets, règlements et sanctions... **En 2018, des ateliers réunissant professionnels et institutions ont été organisés pour faire le bilan du Schéma provincial de gestion des déchets, en place depuis 2008 et renouvelé tous les cinq ans, et mieux définir les orientations stratégiques à venir.**

Calendrier synthétique de la loi de pays sur les plastiques

Interdiction au 1^{er} août 2019

- Sacs distribués à la caisse à usage unique ;
- Sacs non biosourcés, à usage unique, distribués en rayon ;
- Tous les sacs plastiques cabas réutilisables (importation interdite)

Interdiction au 1^{er} septembre 2019

- Gobelets
- Verres
- Tasses
- Assiettes
- Couverts
- Pailles à boire
- Touillettes
- Coton tiges

Interdiction au 1^{er} mai 2020

- Barquettes destinées au pré emballages des denrées alimentaires

Pour plus de renseignements :

Marion Le Roy, service de la Communication – province Sud, au 20 31 10